

Ste-Thérèse, le 15 mai 2018

**Par courriel :**

Objet : Demande d'accès aux documents en lien avec le traitement des eaux usées du  
projet hôtelier Fraternité-sur-Lac à Lac Supérieur.

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 1<sup>er</sup> mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 4 décembre 2017, 9 pages
2. Avis de non-conformité du 19 avril 2018, 2 pages

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents relèvent davantage de la Municipalité de Lac Supérieur. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

**Sylvain Michaudville**

Directeur général et secrétaire-trésorier

1281, ch. du Lac-Supérieur

Lac-Supérieur (QC) J0T 1J0

Tél. : 819 681-3370 #1501

Télééc. : 819 688-3010

[directiongenerale@muni.lacsuperieur.qc.ca](mailto:directiongenerale@muni.lacsuperieur.qc.ca)

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (14)

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laurentides

<b>1 Identification</b>			
Date de l'intervention : 2017-12-04	Heure de début : 10 h 00	Heure de fin : 12 h 07	
Intervention effectuée par : Michel Savard			
Accompagné par : - + <input checked="" type="checkbox"/> SO			

<b>1.1 Demande</b>	
N° de demande : 200648979	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : M-PL / Lac-Supérieur / Développement de la Fraternité / Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant des rejets d'eaux usées au cours d'eau	

<b>1.2 Intervention</b>	
N° d'intervention : 301295097	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7313-15-01-78095-00	N° de document : 401673002
But de l'intervention : M-PL / Lac-Supérieur / OMAEU Développement de la Fraternité / Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant des rejets d'eaux usées au cours d'eau	

<b>2 Lieu concerné par l'intervention</b>	
1	
Nom du lieu : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Lac-Supérieur (Fraternité-sur-le-Lac)	
Nom usuel du lieu : No SOMAE : 78095-1	
N° du lieu : X2171474	Type de lieu : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées
Localisation du lieu : Municipalité : Lac-Supérieur	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46.206584 -74.4734379	

<b>3 Intervenant du lieu</b>				
-				
+				
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
Municipalité de Lac-Supérieur	propriétaire	1281, chemin du Lac-Supérieur Lac-Supérieur (Québec) J0T 1J0	13427869	X2171474

<b>4 Condition météo</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> SO	

<b>5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)</b>				
-				
+				
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nom	Fonction	N° de téléphone
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stéphane Paradis	directeur travaux publics	Bur.:819 425-4110
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean Richard	coordonnateur	----
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maxime Forget	Gestionnaire de projet Aquatech	Cell. 53-54

<b>5.1 Mode d'identification</b>			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : S. Paradis, J. Richard et M. Forget			

<b>6 Plainte</b>			
<input type="checkbox"/> SO			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

<b>7 Photo numérique</b>	
<input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 6	Nombre de photos intégrées au rapport : 6
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Michel Savard avec un appareil photo de type Canon PowerShot A490. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisé(s) suivant(s) : M:\Rég-15\savmi01\Autres dossiers\7313-15-01-7809500\2017-12-04	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

<b>7.1 Modification apportée aux photos numériques</b>	
-	
+	
<input checked="" type="checkbox"/> SO	

<b>8 Grille d'intervention annexée</b>		<input type="checkbox"/> SO
<b>Numéro</b>	<b>Titre</b>	
1	M6-b_Grille inspection ROMAEU_février 2017	

  

<b>9 Autre pièce annexée au rapport</b>			- + <input type="checkbox"/> SO
<b>Type de pièce</b>	<b>Numéro</b>	<b>Titre</b>	
Sélectionner une valeur	1	Courriel d'Aquatech du 7 décembre 2017 (3 pages)	art. 23-24
Sélectionner une valeur	2	Trois courriels 27 mars 2018 (3 pages)	

  

<b>10 Équipement utilisé</b>	- + <input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------------------	--

  

<b>11 Échantillon</b>	- + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	--

  

<b>12 Mise en contexte</b>	<input type="checkbox"/> SO
<p>La plainte porte sur un rejet blanchâtre à l'émissaire de l'ouvrage d'assainissement des eaux usées de la municipalité entre mai et juillet 2017. Cet OMAEU dessert environ 78 habitations.</p> <p>Cet OMAEU a été inscrit dans le système SOMAEU vers le 20 juillet 2017.</p>	

  

<b>13 Description de l'intervention</b>	
<p>J'ai rencontré le directeur et le coordonnateur des travaux publics au garage municipal.</p> <p>Je suis allé voir l'émissaire avec le coordonnateur. C'est l'endroit indiqué dans la plainte où il a été constaté de l'eau blanchâtre. L'émissaire se trouve dans le ruisseau qui se trouve être l'exutoire du Lac-Supérieur. L'eau s'écoule ensuite vers la rivière Le Boulé puis la rivière Du Diable.</p> <p>Je n'ai rien observé d'anormal au point de rejet (photos 0932, 0933 et 0934).</p> <p>Puis nous sommes allés à l'usine où le gestionnaire d'Aquatech nous attendait. Il m'a expliqué que le problème d'eau blanchâtre à l'émissaire provenait du système d'enlèvement du phosphore. L'automate qui contrôle le dosage du bicarbonate de soude était défectueux. Cela a eu pour effet de réduire l'efficacité de la coagulation à l'alun et donc de l'enlèvement du phosphore. C'est ce qui a produit une eau laiteuse à l'émissaire. Ils ont essayé de fonctionner en manuel, le temps que le fournisseur, Bionest, fasse venir les pièces et corrige le problème. Le problème a duré de mai à juillet 2017.</p> <p>Complément d'information sur le phosphore (voir la grille d'inspection).</p> <p>Le phosphore est une exigence supplémentaire non sanctionnable:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enlèvement et les analyses du phosphore sont exigés du 15 mai au 15 novembre (7 mois).</li> <li>• L'objectif d'enlèvement est de 1,0 mg/l. C'est une moyenne calculée sur la période de 7 mois. La moyenne pour les sept mois de 2017 est de 0,74 mg/l.</li> </ul> <p>L'objectif de 1 mg/l a tout de même été dépassé au mois de mai 2017, soit 1,57 mg/l.</p> <p>La présence de phosphore dans les cours d'eau peut favoriser la prolifération de plantes et d'algues et nuire aux usages récréatifs et utilitaires associés à l'eau. La position ministérielle sur la réduction du phosphore ne vise pas à l'éliminer complètement, mais à réduire sa présence dans certains cours d'eau.</p>	

  

<b>14 Vérification complémentaire à l'intervention</b>	<input type="checkbox"/> SO
<p>Le système <i>Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées</i> (SOMAEU).</p> <p>Le 7 décembre 2017, j'ai reçu les rapports d'exploitation et la preuve de calibration du débitmètre pour 2017 (annexe 1). art. 48</p> <p>Le 27 mars 2018, je me suis informé auprès de mes collègues de la direction régionale et du coordonnateur d'Urgence-Environnement et aucun d'eux n'a reçu d'appel ou d'avis de l'exploitant l'informant de la défaillance du système de traitement du phosphore (annexe 2). Il faut noter qu'à ce moment-là, cet OMAEU n'était pas inscrite au système SOMAEU.</p>	

<b>15 Conclusion</b>
<p>La plainte est fondée car il y a eu une défaillance du système de traitement du phosphore entre mai et juillet 2017.</p> <p>L'exploitant n'a pas avisé le ministre lors de la défaillance du système de traitement du phosphore ayant un impact sur la qualité des rejets entre les mois de mai et juillet 2017.</p>

<b>16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés</b>		- + <input type="checkbox"/> SO
<b>1</b>	<b>Manquement :</b> Ne pas avoir avisé le ministre lors d'une défaillance d'équipement ayant un impact sur la qualité des rejets, à savoir du système de traitement du phosphore. <b>Référence légale :</b> Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, article 15, al. 1, 23(4)	<b>Degré de gravité des conséquences :</b> Mineur <b>Gravité objective du manquement de catégorie :</b> A
	<b>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain</b> Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) <b>Explication :</b> Il n'y a pas d'usage récréatif et utilitaire de l'eau dans ce secteur.	
	<b>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :</b> Atteinte à faible impact (mineur) <b>Les conséquences sont :</b> Complètement réversibles <b>Explication :</b> Un manquement à cet article peut engendrer un risque pour l'environnement. Cet article oblige le responsable d'aviser le Ministère en cas de défaillance d'un système de traitement susceptible d'entraîner une détérioration de la qualité des eaux traitées pour que le Ministère puisse s'assurer que les mesures sont prises pour corriger le problème.	
	<b>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :</b> Moyennement sensible, faible superficie (mineur) <b>Explication :</b> Il n'y a pas d'usage récréatif et utilitaire associé à l'eau dans ce secteur.	

<b>16.1 Facteurs aggravants</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---------------------------------	--

<b>16.2 Facteurs atténuants</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---------------------------------	--

<b>17 Recommandations</b>	
<p>Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur</p> <p>Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 15, al.1 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.</p> <p>De plus une intervention doit être faite auprès de l'exploitant et du laboratoire pour éviter de nouvelles inversions de bouteilles.</p>	
<b>Rédigé par :</b> Michel Savard	<b>Fonction :</b> Inspecteur
<b>Signature :</b> 	<b>Date de signature :</b> 2018-04-10

<b>18 Vérification du rapport d'intervention</b>	
<b>Approuvé par :</b> Mylène Bruneau	<b>Fonction :</b> Chef d'équipe
<b>Signature :</b> 	<b>Date :</b> 2018-04-23
<b>Commentaires :</b> Je suis en accord avec les recommandations formulées :	

## Grille d'inspection

Titre du programme : Contrôle des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux

Titre de la grille : Station d'épuration et ouvrages de surverse

No de la grille : M6-b

Date de l'inspection : 2017-12-04	N° intervention : 301295097
Nom du lieu : OMAEU Lac-Supérieur (Fraternité-sur-le-Lac)	N° du lieu : X2171474
Débit moyen annuel : Environ 42 m <sup>3</sup> /d	Taille de la station : Très petite taille

Référence : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (c. Q-2, r.34.1)

Points de vérification avant l'inspection			
Description de la vérification	Oui	Non	Commentaire
Le rapport annuel a été reçu.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2016
Le rapport annuel a été vérifié (voir grille de vérification du rapport annuel).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le rapport annuel fait état de non-conformités qui devraient être vérifiées ou confirmées lors de l'inspection.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Problème d'inversion de bouteilles d'échantillons entre l'affluent et l'effluent. Suivi à faire avec le laboratoire.
La liste des ouvrages de surverse qui devraient être dotés d'un enregistreur électronique de débordement a été produite (c.-à-d. ceux qui ont connu au moins un débordement non causé par un cas d'urgence en 2011, 2012 ou 2013).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet. Il n'y a pas d'ouvrage de surverse.

Points de vérification							
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
<b>COMPÉTENCE DU PERSONNEL (en vigueur le 1er janvier 2017)</b>						<input type="checkbox"/> SO	
1	10	L'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration sont exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide. Nom : Aquatech Certificat : Voir numéros au dossier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	11	Toute personne doit, lorsqu'elle opère une station d'épuration ou procède au suivi de son fonctionnement, porter sur elle son certificat de qualification et l'exhiber sur demande.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>APPAREIL PERMETTANT DE MESURER LE DÉBIT</b>							
3	4	Le débit journalier des eaux usées a été mesuré	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	4	L'appareil de mesure de débit est étalonné une fois par année	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>LE REGISTRE CONTIENT :</b>							
5	14	Les certificats d'analyses délivrés par les laboratoires accrédités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	14	Les preuves d'étalonnage des appareils de mesure de débits	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	14	L'ensemble des données et mesures brutes recueillies dans le cadre de l'exploitation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	14	Les rapports mensuels et le rapport annuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
9	14	Les avis au Ministre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>RESPECT DES NORMES – DBO5C, MES (selon périodes de calcul du tableau 1 de l'annexe I) et pH</b>							
10	6, 1°	La DBO5C est plus petite ou égale à 25 mg/l	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	6, 2°	La concentration de MES est inférieure à 25 mg/l	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
12	6, 3°	Le pH se situe toujours entre 6,0 et 9,5	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>RESPECT DES NORMES – TOXICITÉ AIGUË (moyenne, grande et très grande taille)</b>						<input checked="" type="checkbox"/> SO	
13	7	L'effluent ne présente pas de toxicité aiguë pour la truite arc-en-ciel ou la daphnie ou les deux à la fois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>EXIGENCES DE SUIVI</b>							
14	6	Les échantillons pour l'analyse de la DBO5C, des MES et du pH ont été prélevés et analysés selon la fréquence prescrite à l'annexe I	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	7	Les échantillons pour les essais de toxicité ont été prélevés et analysés selon la fréquence prescrite et la procédure de l'annexe II.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DÉRIVATIONS À LA STATION D'ÉPURATION						
16	8	Aucune dérivation en temps sec à la station d'épuration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OUVRAGES DE SURVERSE						<input checked="" type="checkbox"/> SO
17	8	Il n'y a aucun débordement en temps sec	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	9	Le suivi hebdomadaire des ouvrages de surverse est réalisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	9 et 31	Un appareil permettant d'enregistrer les débordements d'eaux usées (fréquence, moment où ils se produisent et durée cumulée quotidienne) est installé à tous les ouvrages de surverse qui ont connu un débordement non causé par un cas d'urgence en 2011, 2012 et 2013.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	9	Il y a présence d'un repère lorsqu'un enregistreur de débordements n'est pas requis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications  SO

N°	Note
8	Cet OMAEU a été inscrit dans SOMAEU à la fin juillet 2017.
9	Le rapport mensuel fait état du problème de fonctionnement de la déphosphatation mais l'exploitant ne nous en a pas informé entre mai et juillet 2017.
11	MES : Dans les rapports d'exploitation de 2017, les résultats de MES semblent dépasser la norme en mai et juin 2017. Selon le gestionnaire d'Aquatech, il y aurait eu inversion des bouteilles d'échantillon. Les résultats sont de 12 mg/l et 13 mg/l à l'affluent et 62 mg/l et 43 mg/l à l'effluent. Ce qui est incohérent. Les autres paramètres, DBO5 et DCO, sont normaux. C'est lui qui a prélevé les échantillons et il se souvient que l'apparence de l'eau était conforme. C'est-à-dire qu'elle était turbide à l'affluent et claire à l'effluent.
12	pH : Une valeur est sous la norme en juin 2017, soit 4,63. Selon le gestionnaire d'Aquatech, une valeur aussi basse ne s'explique pas par un problème de traitement. Il s'agit d'une valeur ponctuelle prise durant une période où il y avait des travaux importants de construction dans le domaine. Un produit acide a probablement été rejeté à l'égout, ce qui aurait causé ce résultat.

Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)  SO

Description de la vérification	Oui	Non	Commentaire
La station d'épuration est visée par l'annexe III	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Il y a un apport industriel > 5%	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Il y a émission d'odeurs en dehors du périmètre de l'ouvrage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
On observe un rejet dans l'environnement à un autre endroit que l'émissaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Une modification récente n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'autorisation est constatée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les équipements utilisés ou installés pour réduire l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants dans l'environnement sont en bon état de fonctionnement et fonctionnent de façon optimale pendant les heures de production (Article 12, Q-2, r.3)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	À l'exception du problème de dosage du bicarbonate de soude entre mai et juillet 2017



IMG\_0932 (640x480).jpg

Exutoire du Lac Supérieur (Le lac est visible au fond de la photo)



IMG\_0933 (640x480).jpg

L'émissaire est sous la surface (piquet rouge).



IMG\_0934 (640x480).jpg

Émissaire (piquet rouge)



IMG\_0935 (640x480).jpg

37 compresseurs



IMG\_0936 (640x480).jpg

Désinfection réacteurs UV



IMG\_0937 (640x480).jpg

Contrôles des pompes

## Savard, Michel

---

**De:** Ménard, André  
**Envoyé:** 27 mars 2018 14:33  
**À:** Savard, Michel; Ouellet, Sonia; Lemire, Marie-Andrée  
**Objet:** RE: Lac-Supérieur (Fraternité sur Lac) OMAEU

Après vérification, je n'ai rien à ce sujet.

AM

---

**De :** Savard, Michel  
**Envoyé :** 27 mars 2018 14:23  
**À :** Ménard, André <Andre.Menard@mddelcc.gouv.qc.ca>; Ouellet, Sonia <Sonia.Ouellet@mddelcc.gouv.qc.ca>; Lemire, Marie-Andrée <Marie-Andree.Lemire@mddelcc.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Lac-Supérieur (Fraternité sur Lac) OMAEU

Bonjour à vous trois.

Avez-vous reçu un appel ou un avis de la municipalité de Lac-Supérieur ou Aquatech entre mai et juillet 2017 relativement à un bris d'équipement au système d'enlèvement du phosphore?

Merci

**Michel Savard**

CCEQ - MLLL, bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : (450) 433-2220 poste 261  
Télécopieur : (450) 433-1315  
[michel.savard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:michel.savard@mddelcc.gouv.qc.ca)

## Savard, Michel

---

**De:** Ouellet, Sonia  
**Envoyé:** 27 mars 2018 14:33  
**À:** Savard, Michel  
**Objet:** RE: Lac-Supérieur (Fraternité sur Lac) OMAEU

Je viens de regarder dans mon livre d'appels téléphoniques et je n'ai rien...

*Sonia Ouellet, technicienne*  
*Ministère du Développement durable, de l'Environnement*  
*et de la Lutte contre les changements climatiques*  
*Centre de contrôle environnemental*  
*de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides*  
*Bureau des Laurentides*  
*300 rue Sicard local 80*  
*Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5*  
*Téléphone : (450) 433-2220 poste 242*  
*Télécopieur : (450) 433-1315*  
*courriel : [sonia.ouellet@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:sonia.ouellet@mddelcc.gouv.qc.ca)*

Urgence-Environnement: 1-866-694-5454 (24 h)

Devez-vous

*vraiment imprimer ce courriel?*



---

**De :** Savard, Michel  
**Envoyé :** 27 mars 2018 14:23  
**À :** Ménard, André <[Andre.Menard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:Andre.Menard@mddelcc.gouv.qc.ca)>; Ouellet, Sonia <[Sonia.Ouellet@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:Sonia.Ouellet@mddelcc.gouv.qc.ca)>; Lemire, Marie-Andrée <[Marie-Andree.Lemire@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:Marie-Andree.Lemire@mddelcc.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Lac-Supérieur (Fraternité sur Lac) OMAEU

Bonjour à vous trois.

Avez-vous reçu un appel ou un avis de la municipalité de Lac-Supérieur ou Aquatech entre mai et juillet 2017 relativement à un bris d'équipement au système d'enlèvement du phosphore?

Merçi

## Michel Savard

CCEQ - MLLL, bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : (450) 433-2220 poste 261  
Télécopieur : (450) 433-1315  
[michel.savard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:michel.savard@mddelcc.gouv.qc.ca)

## Savard, Michel

---

**De:** Lemire, Marie-Andrée  
**Envoyé:** 27 mars 2018 14:31  
**À:** Savard, Michel  
**Objet:** RE: Lac-Supérieur (Fraternité sur Lac) OMAEU

NON

Marie-Andrée Lemire  
Inspectrice, secteur municipal  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
CCEQ - MLLL, bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, local 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : (450) 433-2220 poste 265  
Télécopieur : (450) 433-1315

---

**De :** Savard, Michel  
**Envoyé :** 27 mars 2018 14:23  
**À :** Ménard, André <Andre.Menard@mddelcc.gouv.qc.ca>; Ouellet, Sonia <Sonia.Ouellet@mddelcc.gouv.qc.ca>; Lemire, Marie-Andrée <Marie-Andree.Lemire@mddelcc.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Lac-Supérieur (Fraternité sur Lac) OMAEU

Bonjour à vous trois.

Avez-vous reçu un appel ou un avis de la municipalité de Lac-Supérieur ou Aquatech entre mai et juillet 2017 relativement à un bris d'équipement au système d'enlèvement du phosphore?

Merci

**Michel Savard**

CCEQ - MLLL, bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : (450) 433-2220 poste 261  
Télécopieur : (450) 433-1315  
[michel.savard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:michel.savard@mddelcc.gouv.qc.ca)

Sainte-Thérèse, le 19 avril 2018

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Municipalité de Lac-Supérieur  
1281, chemin du Lac-Supérieur  
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1J0

N/Réf. : 7313-15-01-78095-00  
401675181

**Objet : OMAEU Développement de la Fraternité / Lac-Supérieur  
Non-transmission d'un avis au ministre lors d'une défaillance du  
système de déphosphatation**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 4 décembre 2017 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir avisé le ministre lors d'une défaillance d'équipement ayant eu un impact sur la qualité des rejets, à savoir du système de déphosphatation durant les mois de mai, juin et juillet 2017.  
Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, article 15 al. 1

### **Correctifs à prendre pour remédier à la situation**

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

### **Mesures administratives ou judiciaires**

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 10 000 \$ - Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, article 15 al. 1

### **Communication avec le Ministère**

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Michel Savard au 450 433-2220, poste 261 ou à l'adresse courriel [michel.savard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:michel.savard@mddelcc.gouv.qc.ca).

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère ([www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm)).

MB/ms



Mylène Bruneau  
Chef d'équipe